



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29<sup>ème</sup> édition du Parlement des enfants

## PROPOSITION DE LOI

**visant à protéger les mineurs contre le cyberharcèlement  
en limitant et en sécurisant l'accès aux réseaux sociaux**

présentée par

les élèves délégués titulaires des classes de 6<sup>ème</sup>  
et élus au CVC du collège Jean Monnet à Courçon

Adresse de l'établissement : rue du collège 17170 Courçon

Académie : Poitiers

Circonscription : Charente-Maritime 2<sup>ème</sup> circonscription

Député/Députée : M. Benoît BITEAU

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, les réseaux sociaux occupent une place importante dans la vie des jeunes de moins de 15 ans. Nous grandissons avec les écrans, ils nous permettent de communiquer, nous informer mais ils nous exposent à des dangers.

Nous, élèves Délégués titulaires des classes de sixième et élus au Conseil de la Vie Collégienne, avons créé un questionnaire sur l'utilisation des réseaux sociaux. Tous les élèves de sixième, 196 élèves, ont répondu à un sondage diffusé sur Pronote qui se compose de 5 parties : l'accès des élèves de 11 ans aux réseaux sociaux, l'utilisation des réseaux sociaux, la connaissance des dangers, la pratique et la protection et l'opinion et la loi. Nous avons fait un débat avec nos classes et un « portrait » des élèves de 11 ans, sur leur utilisation des réseaux et les dangers rencontrés. Aujourd'hui 81% des élèves de sixième ont un smartphone dont 40% depuis moins d'un an. 78% utilisent les réseaux sociaux, surtout avec leur téléphone personnel mais beaucoup mentent sur leur âge.

Les élèves adorent aller sur les réseaux sociaux pour discuter avec leurs amis, regarder des vidéos ou jouer. 55% des élèves se connectent plusieurs fois par jour et 33% passent 1h ou 2h par jour sur les réseaux. Nous nous rendons compte que ce qui choque le plus les élèves et qui fait le plus peur c'est le cyber harcèlement. 10% ont déjà été victime et 32% ne savent pas comment signaler un danger. 70% des élèves utilisent les réseaux le soir et 28% avant de se coucher. Pourquoi la peur du cyber harcèlement ? Car il en existe beaucoup trop malgré la loi, car les élèves en parlent parce que les adultes en parlent beaucoup car les conséquences sont très graves (perte de sommeil, dépression, idées noires). La nuit on a plus peur car il fait noir, nos parents ne savent pas, on est seul et on ne peut pas savoir s'il y a une ou plusieurs personnes derrière les écrans et on ne peut pas se défendre. On parle trop du cyberharcèlement mais surtout quand il se passe quelque chose de grave mais on n'en parle pas assez de manière précise avec les élèves. Les élèves de sixième pensent qu'on ne prend pas assez de temps pour en parler au collège. Les 11-15 ans aiment et veulent continuer à utiliser les réseaux mais avec de la protection. Nous avons pris les informations pour les transformer en proposition de loi. Il existe des lois qui sanctionnent le cyberharcèlement mais pas suffisamment de lois qui nous protègent.

Nous ne voulons pas interdire les réseaux sociaux aux mineurs, nous voulons continuer à les utiliser, à communiquer et nous promener sur les réseaux sociaux mais nous voulons stopper le cyberharcèlement. Nous proposons 4 articles pour sensibiliser et protéger tous les mineurs de moins de 15 ans et tous les élèves de collège.

\*

\*

\*

## **Article 1<sup>er</sup>**

Les comptes publics gérés par des mineurs de moins de 15 ans sont désormais automatiquement et obligatoirement créés en mode privé. Les mineurs (de moins de 15 ans) ne peuvent parler qu'avec leurs amis. Toute publication publique (photo, vidéo, commentaires) est interdite pour les mineurs de moins de 15 ans.

## **Article 2**

Une plateforme Education Nationale est créée en lien avec EduConnect pour vérifier l'âge légal. Pour créer un compte sur les réseaux, les mineurs de moins de 15 ans doivent obligatoirement le relier à un compte EduConnect. Lorsque l'élève mineur de moins de 15 ans crée un compte, les parents reçoivent automatiquement un message d'information.

## **Article 3**

Les réseaux sociaux sont coupés automatiquement le soir à des heures précises pour les mineurs. Pour les 13-15 ans, les réseaux sont automatiquement coupés de 21h30 à 8h. Pour les 15-18ans, les réseaux sont automatiquement coupés de 22h30 à 8h. Si l'élève pratique un sport ou une activité extra le soir, les parents peuvent demander une dérogation d'1h maximum sur EduConnect.

## **Article 4**

De la 6<sup>ème</sup> à la 4<sup>ème</sup>, 6h par an de sensibilisation sur les dangers des réseaux sociaux, au collège, (santé, sommeil, cyberharcèlement, vol de données, fakes news) sont obligatoires. En 3<sup>ème</sup>, 4h par an sur l'utilisation et les dangers de l'intelligence artificielle (deepfakes, avatars, protection des données personnelles) sont obligatoire ainsi que le passage d'un passeport IA.